



EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
Liège Science Park
13, rue Bois St-Jean
B- 4102 Seraing - Belgique
Tél. +32 4 361 7000 - Fax +32 4 361 7089
Numéro d'entreprise : 0452.080.178 (RPM Liège)
www.evs.com
(la « Société »)

NOTE EXPLICATIVE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026

Chers Actionnaires,

Nous nous référons à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la Société qui se tiendra le mardi 19 mai 2026, à 12h00, au siège de la Société qui se prononcera sur les points inscrits à l'ordre du jour disponible sur <https://evs.com/en/corporate/corporate-governance/general-meetings>.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée Générale Extraordinaire et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de la Société.

La présente note vise à donner des explications sur le point suivant repris à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société :

- 1. Proposition d'émission de maximum 250.000 droits de souscription avec faculté pour le Conseil d'Administration d'attribuer des actions existantes (actions propres) ou des actions nouvelles en cas d'exercice (les « Warrants ») avec suppression du droit de préférence des actionnaires**

Comme indiqué dans le rapport spécial du Conseil d'Administration du 31 mars 2026 et disponible sur <https://evs.com/en/corporate/corporate-governance/general-meetings>, la Société a mis en place un programme de Warrants pour certains bénéficiaires clés de la Société depuis 1999 afin de garantir leur loyauté et les faire participer aux résultats de la Société. Afin de permettre à la Société de poursuivre cette approche essentielle à son succès, le Conseil d'Administration demande aux Actionnaires d'approuver la proposition de l'émission de 250.000 Warrants, laquelle est basée sur des conditions similaires aux émissions précédentes étant entendu que les Warrants ne pourront être exercés qu'à compter de la quatrième année civile suivant la date d'attribution. Veuillez également noter que EVS a introduit depuis 2023 une mise à jour du LTI des membres du Management Exécutif basé sur ces warrants/options sur actions afin d'attirer, de fidéliser et de récompenser le Management Exécutif en alignant le LTI basé sur des warrants/options sur actions sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels. Veuillez vous référer pour plus de détails à notre Politique de Rémunération mise à jour disponible sur [Politique de rémunération 2026 - FR.pdf](#).

- 2. Changement de dénomination de la Société de « EVS Broadcast Equipment » en « EVS » et la modification des statuts à cet égard.**

Le Conseil d'Administration propose de modifier la dénomination de la société de « EVS Broadcast Equipment » en « EVS ».

Ce changement proposé reflète l'évolution naturelle des activités et du positionnement stratégique de la société. Depuis sa création, EVS s'est forgé une solide réputation internationale en tant que fournisseur majeur de technologies essentielles pour la production vidéo en direct, notamment dans le secteur de la diffusion. Au cours des dernières années, cependant, la société a considérablement élargi le champ de ses solutions, de ses technologies et de ses marchés.

Dans le cadre de sa stratégie à long terme, EVS poursuit sa transition d'un fournisseur historiquement associé à l'équipement de diffusion vers une plateforme technologique plus large, permettant la gestion des flux de production vidéo en direct dans divers secteurs et environnements. Aujourd'hui, les solutions EVS combinent matériel, logiciels, robotique, intelligence artificielle et services pour supporter des flux de production en direct complexes. Ces technologies sont conçues pour fonctionner sur différents types d'infrastructure selon les besoins opérationnels des clients.

Elles peuvent être déployées sur site via du matériel EVS, sur site sur une infrastructure commerciale standard, ou dans des environnements cloud privés ou publics. Cette flexibilité permet à EVS de soutenir une grande variété de modèles de production tout en maintenant la fiabilité et la performance requises pour les opérations critiques en direct.

La société opère donc de plus en plus comme une plateforme technologique délivrant des solutions intégrées et pilotées par logiciel plutôt que comme simple fournisseur d'équipement. Parallèlement, EVS continue d'étendre sa présence au-delà des marchés traditionnels de la diffusion vers des segments adjacents tels que les médias numériques, les événements en direct, la communication d'entreprise, le divertissement, et d'autres environnements de contenus en direct où la fiabilité, la faible latence et l'efficacité opérationnelle sont essentielles.

La dénomination actuelle, « EVS Broadcast Equipment », ne reflète plus pleinement l'étendue des activités de la société, ses capacités technologiques ni sa vision stratégique. La référence à « Broadcast Equipment » peut donner une perception inutilement restrictive de son positionnement et ne met pas en valeur l'importance croissante des logiciels, des services, de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et des modèles de déploiement flexibles dans le portefeuille EVS.

L'adoption de la dénomination simplifiée « EVS » vise donc à mieux refléter l'identité de la société en tant que leader technologique mondial permettant des flux de production en direct essentiels. Cela soutient également l'ambition de la société de continuer à développer sa plateforme, renforcer sa présence internationale et créer de la valeur à long terme pour ses clients, partenaires, collaborateurs et actionnaires.

Le changement de dénomination proposé n'aura aucun impact sur la structure juridique de la société, ses droits, ses obligations ni sur sa cotation sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'Administration recommande donc que les actionnaires approuvent la modification des statuts afin de refléter le changement de dénomination de la société en « EVS ».

Pour le Conseil d'Administration